

P.P.
1701 Fribourg
Poste CH SA

Formation continue
Université de Fribourg
Rue de Rome 6
1700 Fribourg

printed in
switzerland

Sixième journée de droit successoral

16 janvier

2020

SIXIÈME JOURNÉE DE DROIT SUCCESSORAL

En bref

Cette journée donne aux juristes qui s'intéressent au droit successoral une occasion de rafraîchir et d'approfondir leurs connaissances sur des sujets divers touchant soit à la planification successorale soit à la liquidation des successions et aux litiges que celle-ci peut susciter. Il s'agit d'une journée de formation continue de caractère général en droit successoral.

Direction de la journée

Professeur·e·s **Maryse Pradervand-Kernen, Antoine Eigenmann et Michel Mooser**

Date et lieu

Jeudi 16 janvier 2020

Université de Fribourg, site de Pérolles 2, Auditoire Joseph Deiss

PROGRAMME

Jeudi 16 janvier 2020

* Dès 09.00 Accueil avec café et croissants

09.30 – 09.35 **Ouverture de la journée**
M. Pradervand-Kernen

09.35 – 10.15 **Partage successoral et fiscalité**
B. Verrey

10.20 – 10.50 **Les conflits d'intérêts en matière successorale**
N. Gillard

10.55 – 11.25 Pause avec café et croissants

11.30 – 12.00 **Le legs de valeurs hors succession**
D. Piotet

12.05 – 12.35 **Revue de jurisprudence**
D. Regamey

12.40 – 13.30 Repas-lunch

13.35 – 14.05 **Les successions insolvables**
M. Mooser

14.10 – 14.40 **La médiation en droit successoral**
B. Sambeth Glasner

14.45 – 15.25 **Les règles légales et volontaires de partage**
P.-H. Steinauer

15.30 **Clôture de la journée**
M. Pradervand-Kernen

* 15.40 Départ du bus pour la gare

* Remarque

Afin de vous faciliter le trajet, nous organisons des bus (course spéciale) qui vous attendront à la gare routière de Fribourg, départ à 9h10. A la fin de la journée, les bus repartiront de Pérolles 2 en direction de la gare. Les possibilités de parquer à Pérolles sont limitées à 2h.

Intervenant·e·s

Nicolas Gillard, Avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

Michel Mooser, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg, Notaire, Bulle

Denis Piotet, Professeur à l'Université de Lausanne

Maryse Pradervand-Kernen, Professeure à l'Université de Fribourg

David Regamey, Avocat spécialiste FSA en droit des successions, Lausanne

Birgit Sambeth Glasner, Avocate et Médiatrice accréditée FSA-FSM, Genève

Paul-Henri Steinauer, Professeur émérite à l'Université de Fribourg

Bastien Verrey, Dr en droit, chargé de cours à l'Université de Lausanne, Notaire, Pully

Public cible

Cette journée s'adresse à l'ensemble des juristes intéressés par le droit des successions, en particulier aux notaires, aux avocats, aux juges et aux juristes appelés à donner des conseils en matière successorale. Elle s'inscrit dans le cadre de la formation continue des avocats spécialistes FSA en droit des successions, organisée par les Facultés de droit de Lausanne, Fribourg et Neuchâtel.

Frais d'inscription

CHF 380.- y c. les pauses, le lunch de midi et l'ouvrage contenant les rapports des conférenciers et de la conférencière

CHF 190.- pour les avocat·e·s stagiaires et les notaires stagiaires

Délai d'inscription

13 décembre 2019

Inscription

- par Internet: www.unifr.ch/formcont
- au moyen du talon ci-joint, à l'adresse suivante:
Service de la formation continue, Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Attestation

Une attestation de participation sera remise sur demande.

Questions

Les questions aux conférenciers peuvent être adressées avant le 15 novembre 2019 à : notaire@etude-mooser.ch

INSCRIPTION

Sixième journée de droit successoral

16 janvier 2020

Inscription online : www.unifr.ch/formcont

ou à l'aide du talon d'inscription :

Nom :

Titre :

Prénom :

Activité professionnelle actuelle :

Etude/institution/entreprise :

Adresse privée : professionnelle :

Tél. privé :

Tél. professionnel :

E-mail :

Nom, prénom, institution, profession et lieu figureront sur une liste à disposition des participant-e-s de la formation.

Prix spéciaux : joindre SVP une copie de la carte de légitimation

Prix spécial **avocat-e stagiaire et notaire stagiaire**

Veuillez envoyer votre inscription au plus tard le **13 décembre 2019** à l'adresse suivante :

Service de la formation continue, Université de Fribourg
Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit ; la somme de CHF 50.- sera facturée pour couvrir les frais administratifs. A partir du 18 décembre 2019, la moitié du montant d'inscription sera facturée en cas de désistement ; dès le 5 janvier 2020, la totalité du montant d'inscription est due.